

F.B AUTOMOBILES
81, avenue du Général de Gaulle
68302 SAINT-LOUIS Cedex
www.groupebader.com

REGLEMENT JEU CONCOURS : GAGNEZ UNE NINTENDO SWITCH OLED PENDANT LES PORTES OUVERTES NISSAN DU 14 AU 16 JANVIER 2022

Article 1 – Définition et conditions de participation au concours

La société F.B Automobiles, SARL au capital de 1005000 Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Alsace sous le numéro SIRET : 4149138480027 ayant son siège social au 81, avenue du Général de Gaulle – 68300 Saint-Louis organise un jeu concours dans le cadre des Portes Ouvertes Nissan du 14 au 16 janvier 2022.

- La société F.B Automobiles est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».
- Le « Participant » au concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » du concours est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine. Toute participation engendrera l'accord tacite du règlement et des conditions de participation. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel du F.B Automobiles.

Article 3 – Dates du concours

- Date de début du concours : vendredi 14 janvier 2022
- Date de fin du concours : dimanche 16 janvier 2022 à 17h
- Date de publication du Gagnant : mardi 18 janvier 2022

Article 4 – Modalités de participation

4.1 – Participation au jeu concours :

Les participants doivent remplir un bulletin de participation et l'insérer dans l'urne prévu à cet effet entre le vendredi 14 et le dimanche 16 janvier 2022 dans les concessions :

NISSAN MULHOUSE – CARREFOUR DE L'AUTO
1, rue de l'Europe – 68390 SAUSHEIM

NISSAN COLMAR – AVENIR AUTOMOBILES
191, route de Rouffach – 68000 COLMAR

Toutes les informations requises doivent être complétées sur le bulletin, à savoir :

- a) Prénom
- b) Nom
- c) Adresse
- d) Code postal + ville
- e) Numéro de téléphone
- f) Email
- g) Voiture possédée

Tous participants ne répondant pas à l'ensemble des questions du bulletin de participation verra sa candidature non retenue.

4.2 – Modalités de tirage au sort.

Le tirage au sort s'effectuera de manière aléatoire, par un membre du personnel de l'organisateur parmi les personnes majeures, ayant rempli l'ensemble du bulletin.

Article 5 – Dotations/lots

Le lot est offert par F.B AUTOMOBILES et constitue en ce sens la « dotation ». Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courrier électronique.

F.B AUTOMOBILES ne peut être tenu pour responsable en cas d'adresse email erronée.

Le gagnant remportera une NINTENDO SWITCH OLED. Valeur totale = 319€ TTC

Article 6 – Modalités d'attribution du lot

Aucune réclamation quant aux résultats ne pourra être retenue.

Le gagnant sera contacté par téléphone ou par courrier électronique afin de prendre rendez-vous pour remise en mains propres des places en concession (Nissan Mulhouse ou Nissan Colmar).

Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain.

Article 7- Nomination des Gagnants et publication des résultats

Le nom du gagnant sera publié sur la page Facebook du Groupe Bader le mardi 18 janvier 2022 à partir de 15h.

Article 8 – Données nominatives et personnelles

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires et nécessaires pour le traitement des participations au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Chaque Participant dispose, en vertu de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et d'un droit d'opposition, qui pourront être exercés en écrivant à

F.B Automobiles
A l'attention du service Marketing
81, avenue du Général de Gaulle – 68300 Saint-Louis.

Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de F.B Automobiles dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Article 9 – Responsabilités et droits

L'Utilisateur est seul responsable de ses contributions et la Société Organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable en cas de contributions non conformes telles que définies dans l'article 4 ou qui pourrait faire l'objet d'une plainte par un tiers.

Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer pleinement.

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 10 – Conditions d'exclusion

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

Article 11 – Consultation du règlement

Le présent règlement pourra être adressé sur simple demande par écrit ou consulté gratuitement sur le site www.groupebader.com

Article 12 – Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents.

Article 13 – Communication du jeu concours

La communication du concours sera effectuée sur :

- L'antenne RTL 2 Mulhouse du 12 au 16 janvier
- L'antenne AZUR FM du 11 au 16 janvier
- L'emailing envoyé à la base de données du Groupe Bader
- Le SMS envoyé à la base de données du Groupe Bader
- Le site internet www.groupebader.com
- Les sites www.nissan-bader-mulhouse.fr et www.nissan-bader-colmar.fr
- La page Facebook et Instagram du Groupe Bader www.facebook.com/groupe.bader.
- Dans les concessions Nissan Mulhouse et Nissan Colmar du Groupe Bader
- Sur les véhicules exposés du 10 au 16 janvier 2022 au sein des Cora Houssen et Cora Wittenheim

F.B AUTOMOBILES

81, avenue du Général de Gaulle

68300 SAINT-LOUIS